

Organe de L'Union Valdôtaine N. 58 - Une maladie dangereuse - 1948



L'Union Valdôtaine

Année L. 400 - Semestre 250
Étranger - annuel L. 600

On reçoit les abonnements
à l'Union Valdôtaine
19, Rue Festaz - Aoste - Téléph. 720

Organe de l'Union Valdôtaine, mouvement de défense de la minorité ethnique et linguistique valdôtaine

Une maladie dangereuse

Montesquieu disait qu'en république, il faut beaucoup plus de « vertu » de la part des citoyens, qu'en monarchie.

Les sujets d'un roi n'ont qu'une chose à faire : obéir. — C'est très facile. — Les citoyens doivent - en démocratie - se gouverner eux-mêmes. Ils doivent - en ce cas - avoir des qualités de civisme, de conscience, de maturité.

Cela est d'autant plus nécessaire dans un Pays autonome, comme le nôtre.

Somme nous toujours munis de la « vertu » nécessaire ?

Nous devons répondre avec la plus grande franchise à cette question. Nous avons dit plusieurs fois qu'il fallait réagir à ce complexe d'infériorité, que vingt années de dictature nous ont laissé en héritage.

Cela ne veut pas dire que nous devons cacher nos défauts : nous devons - au contraire - les dénoncer, afin de pouvoir les réprimer et les chasser bien loin de nous.

Nous devons avouer que dans la mentalité de plusieurs Valdôtains il y a une superstition qui est solidement ancrée.

La fonction des magistrats (par ce mot nous n'indiquons pas les juges, mais tous ceux qui ont reçu un mandat politique) ne serait pas celle de pourvoir aux intérêts publics, c'est-à-dire, aux intérêts de la collectivité, mais plutôt celle de faire « lo pleisi » aux amis, ou à ceux qui se croient d'être tels.

Voilà des exemples : — Pierre : « Mon cousin a volé trente plantes dans la forêt de la Commune. — Voulez-vous me faire « lo pleisi » de dire aux garde-forestes de ne pas dénoncer mon parent à l'autorité judiciaire ? »

— Jacques : « J'ai été un mois à l'hôpital. Je ne suis pas inscrit dans la liste des pauvres. Voulez-vous quand même me faire « lo pleisi » de payer la note avec l'argent de la Vallée ? »

— Jean : « Ma sœur Cunégonde a été « boulée » aux examens. Voulez-vous me faire « lo pleisi » de la nommer institutrice ? »

— Procope : « Voulez-vous me faire « lo pleisi » de modifier ce projet de la route à Cugnan, afin que mon pré ne soit pas exproprié ? »

— Baptiste : « C'est vrai que la maison que je voudrais construire est une offense à la beauté du paysage, mais vous pouvez me faire « lo pleisi » d'autoriser quand même cette horreur esthétique ».

Le malheureux magistrat laisse que les gardes forestiers dénoncent le vol à l'autorité judiciaire, refuse le subside hospitalier au postulant. Il ne nomme pas l'institutrice manquée, il empêche que l'on commette un délit contre l'art et contre la beauté de ses montagnes. Il se garde bien de modifier le projet du Génie Civil. Pierre, Jacques, Jean, Procope, Baptiste sont vexés, irrités, furieux. — Comment ! Où est-elle l'amitié ? On a refusé de « faire lo pleisi » ! Quel crime ! « De qui l'est y poué çalla Union ? ».

Naturellement ces gens, lorsqu'il vous demandent les choses les plus invraisemblables, ne manquent jamais de vous dire que leur « amitié » pour vous résistera à la bombe atomique.

Pour ces gens, la Loi n'existe pas, l'Administration ne doit pas obéir à des règles de justice ni pourvoir aux intérêts publics : c'est une espèce de Congrégation de charité, qui doit leur distribuer les places, les rubans, les subsides, les privilèges, les faveurs, c'est à dire les injustices, dans un mot, « le pleisi ».

C'est aussi intéressant de remarquer que si vous refusez tout cela, les postulants ont de profondes crises « spirituelles ».

Le super autonomiste devient centraliste, le chrétien se convertit au bouddhisme, le communiste s'inscrit à la démocratie chrétienne et viceversa.

C'est un petit tremblement de terre, qui découvre que certains « idéalistes » sont des égoïstes et des aspirants profiteurs coulés de fil blanc.

Nous désirons vivement que ces réflexions constituent un avertissement à tous ceux qui voudraient s'inscrire à l'Union Valdôtaine, en poursuivant des buts personnels, et à tous ceux qui soumettent leur fidélité à la Cause, à des conditions de profit ou de carrière.

L'Union Valdôtaine reste fidèle à sa mission et se refuse de fonder son action ou son influence sur des clientèles de ce genre.

S. G.

Le Pavillon Valdôtain à l'exposition de Turin



Le 22 juillet, à la présence de nombreuses personnalités, le pavillon valdôtain, dont nous publions la photographie, a été inauguré à Turin. M. l'assesseur Pareyson représentait notre région à cette manifestation.

Ce pavillon, qui n'est autre chose que la reconstruction d'une maison rustique valdôtaine, est l'objet de l'admiration d'une foule de visiteurs.

L'intérieur a été soigneusement aménagé. On y remarque la salle dédiée au Tourisme, celle dédiée au Parc du Grand Paradis, celle dédiée aux industries locales.

On a aussi tâché de représenter une salle d'un château valdôtain,

et à cet effet on y a transporté quelques meubles du manoir de Fenis.

Le plan relief de la Vallée d'Aoste du Chanoine Vescoz est exposé dans une salle ornée de superbes photographies de nos montagnes.

Des jeunes filles de Gressoney et de Cogne accompagnent le monde dans la visite au pavillon. Celles de Cogne travaillent à leurs dentelles et attirent la curiosité du public.

La presse a parlé très favorablement de ce Pavillon, qui est une démonstration éclatante du renouveau de notre vie régionale.

Une incompatibilité nécessaire : où conseiller de la Vallée où employé du Casino

C'est avec un grand plaisir que nous avons appris que le Conseil de la Vallée a établi — en sa dernière séance — un principe d'incompatibilité entre la charge de conseiller de la Vallée et celle d'employé du Casino.

Il aurait été souhaitable que ce ne fût pas nécessaire d'énoncer ce principe si évident.

Il aurait été souhaitable qu'un minimum de sensibilité morale et politique eût rendu superflue une affirmation semblable.

Le Conseil de la Vallée est le Parlement régional : ce serait

en compromettre le prestige que de permettre que des inspecteurs... du baccarat puissent en faire partie.

C'est la dignité du Conseil et de notre Autonomie, qui doit être défendue.

C'est aussi une question d'opportunité : entre l'Administration régionale et la Société, qui gère le Casino, il y a un contrat.

Lorsqu'il existe un contrat entre deux personnes physiques ou morales, il y a toujours — pour le moins sous la forme latente — un conflit d'intérêts.

Nous croyons même de savoir que la Société du Casino a demandé à l'Administration de la Vallée une modification du contrat.

Comment peuvent-ils se régler — en ce cas — des Conseillers de la Vallée, qui sont dans le même temps des employés du Casino ?

Voter en sens favorable à la Vallée, contre les intérêts des patrons qui les paient ?

Voter en sens favorable à leurs patrons, en trahissant ainsi les intérêts de la Vallée, qu'ils devraient défendre, en leur qualité de conseillers ?

La simple énonciation de ce dilemme prouve que la double qualité de Conseiller de la Vallée et d'employé du Casino offense la dignité et le prestige du Conseil et peut nuire aux intérêts valdôtains.

Nous retournerons bientôt sur cet argument, d'autant plus que certaines personnes ont l'air de faire la sourde oreille.

C'est aussi bien que l'on sache que l'opinion publique valdôtaine suit attentivement la question de la révision du contrat sus-nommé.

Nous voulons espérer qu'en toutes ces vicissitudes nos administrateurs et nos conseillers sauront garder certaines distances, qui sont nécessaires lorsqu'on a le sens de la responsabilité.

Nous sommes très bien renseignés sur certaines démarches faites par certaines personnes (qui n'appartiennent pas au Conseil de la Vallée).

C'est un terrain très dangereux pour ceux qui s'y aventurent : c'est un champ miné.

Les Valdôtains ne permettront jamais au Casino de gouverner — pas même indirectement — la Vallée d'Aoste.



[Controllare la descrizione dettagliata](#)

Valutazione: Nessuna valutazione

Prezzo

Prezzo di vendita 13,99 €

[Fai una domanda su questo prodotto](#)

Descrizione

Organe de L'Union Valdôtaine N. 58 - Une maladie dangereuse - 1948

Testo in lingua francese. Pagine 4 con illustrazioni.

Condizioni buone come da foto.